

COMPTE-RENDU DE LA REMISE DES PÉTITIONS PAR LA DÉLÉGATION INTERCOMMUNALE CORBÈS – SAINTE CROIX-DE-CADERLE – THOIRAS)

Ce mardi 14 mai à 14h30, Monsieur le Sous-Préfet d'Alès, Émile Soumbo, a invité en mairie de Corbès les élus municipaux et les administrations concernées à prendre connaissance du projet de création d'une commune nouvelle par fusion des communes de Corbès, Sainte-Croix-de-Caderle et Thoiras.

Inopinément informée, en cours de mandat, que les maires et les conseillers municipaux avaient avancé en solitaires dans la réalisation de cette réorganisation administrative, une partie de la



population, dans le cadre d'un collectif intercommunal, a exigé à plusieurs reprises et en vain une plus grande implication et information des administrés. En désespoir de cause, une pétition a été proposée à leur signature afin de faire entendre les demandes suivantes :

- **Pour** un projet de commune nouvelle issu d'un processus réellement démocratique,
- **Pour** qu'il fasse partie d'un contrat de mandature au titre de programme pour les prochaines élections municipales,
- **Pour**, en conséquence, repousser ce processus après le scrutin de 2026,
- **Pour** d'ici là, élaborer avec la participation des habitants volontaires, un projet de territoire qui fasse la preuve (le cas échéant) de sa pertinence pour **chacune** des communes fondatrices.

Profitant de la visite de Monsieur le Sous-Préfet, une délégation d'une trentaine de pétitionnaires lui a remis les résultats de cette consultation sous une pluie battante qui n'a cependant pas



« douché » leur détermination à témoigner, par leur présence, de la place qui leur est due en la matière.

Monsieur le Sous-Préfet, sous l'auvent de la salle communale, a prêté une oreille attentive et n'a fait aucun commentaire.

Les résultats sont les suivants

Communes	Signatures (6 au 12 mai)	Habitants
Corbès	88	147
Ste-Croix-de-Caderle	53	107
Thoiras	103	454
Total	243	708

À noter : ces signatures ont été obtenues en une semaine et durant le week-end de l'ascension. Aussi le recueil de signatures de cette pétition continue auprès de celles et ceux qui étaient absent-es.

Les maires et les conseillers municipaux sont désormais, au regard de ces chiffres, placés devant leur responsabilité électorale ; en tant que représentants des électeurs, ils ne peuvent pas ignorer qu'une part significative des habitants souhaite un report de la procédure après les élections municipales de 2026 ; ce serait un déni de démocratie. A fortiori, en 2020, la création d'une commune nouvelle ne faisait pas partie du mandat qui leur a été conféré.

Le 16 mai 2024

Des Marches Citoyennes

<http://desmarchescitoyennes.fr>